

CONTACT

**MARS
2023**

Vol. 42

No 3

ISSN 0830 0084



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Suite au départ d'un membre, nous sommes à la recherche d'une personne à l'extérieur du périmètre urbain pour intégrer le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité.

Ce comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un organisme mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Le comité est un organisme à caractère consultatif et non décisionnel. Il joue néanmoins un rôle indéniable dans la mission de planification et d'administration du territoire municipal, afin de faire des recommandations au conseil municipal.

Particulièrement depuis que le législateur a établi comme condition essentielle à l'approbation :

- ♦ D'une dérogation mineure.
- ♦ D'un plan d'aménagement d'ensemble.
- ♦ D'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.
- ♦ D'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel ou d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.
- ♦ De projets de construction ou de lotissement en raison des certaines contraintes, que le conseil municipal ait obtenu un avis préalable de son CCU pour exercer son pouvoir décisionnel.

Les personnes intéressées doivent laisser leurs coordonnées au bureau municipal par courriel ou téléphone :

municipalite@stanaclet.qc.ca

418 723-2816 poste 100

OFFRES D'EMPLOI

À la dernière page vous trouverez des offres d'emploi d'été.

N'hésitez pas à en parler à votre entourage.



SÉANCES DU CONSEIL 2023

Les prochaines séances du conseil ont lieu au 318, rue Principale Ouest, à la salle du Conseil à **19 h 30**.

Lundi 6 mars 2023

Lundi 3 avril 2023

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Monsieur Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n°1 Madame Anick Blouin
Poste n°2 Monsieur Jean-Denis Bernier
Poste n°3 Monsieur Simon Dubé
Poste n°4 Madame Vanessa Lepage-Leclerc
Poste n°5 Madame Mélanie Desrosiers
Poste n°6 Madame Stéphanie Arsenault

NOUS JOINDRE

Bureau municipal 418 723-2816
Télécopieur 418 723-0436
Salle polyvalente 418 724-0900
Bibliothèque 418 724-0821
Centre communautaire 418 723-1747
Service des loisirs 418 725-5389
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca

VIE MUNICIPALE



VENTES DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

Chaque année, les municipalités ont l'obligation légale de percevoir les taxes. Conformément au *Code Municipal du Québec*, une liste des personnes endettées envers la Municipalité pour les taxes municipales impayées est déposée lors de la séance ordinaire du conseil du mois de mars.

Cette liste contient, entre autres, les immeubles pour lesquels une facture, dont la dernière échéance est antérieure au 1^{er} janvier de l'année courante et qui demeure impayée, en totalité ou en partie, peuvent être assujettis à la vente. Un avis est acheminé à toutes lesdites personnes endettées et un paiement est requis pour une date donnée du mois de mars, soit le 16 mars 2023.

À la suite de cette démarche, la Municipalité transmet à la MRC de Rimouski-Neigette la liste des propriétés pour lesquelles aucun paiement n'a été reçu.

Ce recours permet de recouvrer toutes les taxes qui font l'objet d'un rôle de perception, soit :

- ⇒ taxes foncières;
- ⇒ droits sur les mutations immobilières;
- ⇒ toutes autres créances assimilées à des taxes.

Pour plus d'information, communiquer avec Nadia Lavoie, directrice générale, 418 723-2816 poste 101.

COMPTE DE TAXES

Le premier paiement est prévu pour le 16 mars 2023. Si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes ou si vous souhaitez obtenir un reçu suite à votre paiement, veuillez communiquer avec nous. N'oubliez pas que vous avez la responsabilité de vous assurer que toutes sommes dues à la Municipalité ont été payées.

municipalite@stanaclet.qc.ca ou par téléphone 418 723-2816 poste 100.

AVIS AUX NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES — CHANGEMENT D'ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Lorsque vous intégrez votre nouvelle résidence, vous devez nous contacter pour effectuer votre changement d'adresse de correspondance, car ce changement ne se fait pas automatiquement à la suite de l'achat de votre résidence. Vous nous en informer :

municipalite@stanaclet.qc.ca ou par téléphone 418 723-2816 poste 100.

COMMUNIQUÉ

Pour votre information, tous les communiqués sont affichés sur le site Web de la municipalité, sur la page Facebook de la municipalité et par Voilà!. Lorsque la situation l'oblige, nous diffusons aussi à la radio.

Assurément, il est impossible de joindre tous les citoyennes et citoyens de Saint-Anaclet. C'est pourquoi nous souhaitons votre collaboration pour informer les membres de votre famille, amis et voisins qui pourraient ne pas avoir connaissance des communiqués transmis.

Cependant, dans un souci d'efficacité et de communication fluides, nous sommes en discussion pour un nouveau mode de transmission d'informations qui selon nous viendrait pallier ce manque. À suivre!

VOISINAGE

Nous recevons un bon nombre d'appel concernant des conflits entre voisins. Sachez que la première étape est de connaître vos droits. En ce sens, nous vous invitons à consulter [Rapports de voisinage | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/rapports-de-voisinage) - <https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/rapports-de-voisinage>.

Si vous souhaitez déposer une plainte à la municipalité vous devez la faire par écrit papier ou courriel, avoir des preuves de la situation et être disponible à témoigner advenant que la situation se règle à la Cour.

Gare aux cendres chaudes!

Toujours selon la Sécurité publique du Québec, des 235 incendies de bâtiments causés annuellement par les systèmes de chauffage au bois, 140 sont provoqués en moyenne par un mauvais entreposage des cendres chaudes. De plus, ces dernières figurent parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers. En plus de présenter des risques d'incendie, les cendres émettent du monoxyde de carbone, ce qui peut être toxique pour votre santé et celle de vos proches.

Notez que le principal faux pas lié à la disposition des cendres est l'entreposage de celles-ci dans un contenant inapproprié ou inadéquat. Ne sous-estimez jamais la chaleur qui se dégage des cendres, parfois même quand le feu est éteint depuis longtemps. Saviez-vous que les cendres peuvent rester chaudes pendant plus de 72 heures?

Disposer des cendres: les bons gestes

1. Manipulez les cendres avec une pelle en métal : lorsque vous les déplacez du foyer jusqu'au contenant, utilisez une pelle en métal. N'aspirez jamais les cendres chaudes avec un aspirateur!
2. Entreposez-les à l'extérieur : n'entreposez surtout pas les cendres à l'intérieur de la maison ou du garage. Pour prévenir les incendies, conservez-les toujours à l'extérieur dans un contenant approprié.
3. Utilisez un contenant d'entreposage adéquat : entreposez les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique.
4. Éloignez le contenant de la maison : placez le contenant sur une surface non combustible à au moins un mètre de distance des murs de votre maison, du garage et du cabanon. Éloignez-le aussi des éléments inflammables comme les platebandes, les haies, le barbecue et les abris d'auto temporaires.
5. Brassez les cendres régulièrement : brassez fréquemment les cendres dans le contenant. Assurez-vous qu'il n'y a plus aucune fumée ou chaleur lorsque vous les brassez avant de les jeter pour de bon.
6. Attendez au moins sept jours avant de les jeter : comptez environ une semaine avant de transvider les cendres dans un bac à matières organiques ou dans la poubelle. Consultez aussi les règles de votre municipalité en ce qui concerne la disposition des cendres. Pour prendre un maximum de précautions, conservez les cendres tout l'hiver et jetez-les une fois le printemps venu.

Fait intéressant – Saviez-vous que les cendres sont particulièrement riches en éléments nutritifs majeurs comme le phosphore, le potassium et le calcium? Certaines municipalités récoltent les cendres pour les transformer en engrais, diminuant ainsi la quantité de déchets acheminés vers les lieux d'enfouissement. **Mais attention!** Vous ne devriez pas ajouter de cendres à votre compost par vous-même. En plus des risques d'incendie, les cendres peuvent être néfastes pour certains sols en raison de leur pH ou lorsqu'elles sont utilisées dans le compost en trop grande quantité.

Suite... Gare aux cendres chaudes!

Chauffage au bois : comment se protéger?

Le chauffage au bois est agréable et efficace, mais acheter une propriété munie d'un système de chauffage au bois ou en installer un dans votre maison vient avec les risques d'incendie et ceux associés à la fumée. Protégez vos biens et votre famille en suivant ces conseils :

Entretenez et inspectez votre installation de chauffage au bois :

Chaque printemps, inspectez et entretenez les pièces de votre système de chauffage au bois. Portez une attention particulière aux éléments suivants : la condition générale de votre appareil de chauffage et du conduit de raccordement, le joint d'étanchéité de la porte et l'état de la cheminée.

Faites appel à un professionnel :

Au Québec, plus du tiers des incendies résidentielles débutent dans les cheminées. La créosote, un dépôt formé par la fumée, s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Réduisez les risques de feu en faisant appel à un ramoneur professionnel.

Éloignez le bois de chauffage :

Le bois est un combustible, ce qui veut dire qu'il est une source potentielle d'incendie importante. C'est pourquoi il est recommandé de stocker un minimum de bois de chauffage à l'intérieur et de le placer loin du foyer ou d'autres sources de chaleur.

Installez des détecteurs de monoxyde de carbone :

En plus des détecteurs de fumée, vous devez installer des détecteurs de monoxyde de carbone si vous avez un appareil de chauffage au bois. Très toxique, ce gaz pourrait mettre en danger votre vie et celle de vos proches. Installez-les près des chambres et des pièces communes à proximité du foyer ainsi qu'au sous-sol. Ils doivent être loin des fenêtres, des portes et des ventilateurs au plafond.

Munissez-vous d'un extincteur portatif :

Si vous avez un poêle au bois, vous devriez avoir au moins un extincteur portatif de 5 livres à poudre chimique de type ABC dans votre résidence.

LOISIRS ET CULTURE



Défi Château de neige

À l'occasion du Défi Château de neige 2023, qui se déroule du 9 janvier au 13 mars prochain, l'unité régionale de Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent invite toute la population bas-laurentienne à profiter des plaisirs hivernaux par la construction d'un château de neige! Pour plus d'information, rendez-vous sur la page web suivante :

[Accueil - Défi Château de neige \(defichateaudeneige.ca\)](http://defichateaudeneige.ca)

De plus, la Municipalité ajoute à ce concours un volet local. En plus de participer au concours Défi Château de neige, chaque famille qui le désire peut contacter Emilie Robillard par courriel municipalite@stanaclet.qc.ca ou au 418 723-2816 poste 100. Nous nous rendrons à votre domicile pour photographier votre œuvre d'art.

Nous publierons toutes les photos sur le Facebook de la Municipalité. Il y aura des prix de participation ! Vous avez jusqu'au 10 mars, 13 h, pour appeler. À vos pelles.



MATCH DE L'OcéANIC

COSMOSS Rimouski-Neigette remet au service des loisirs de la municipalité de St-Anaclet-de-Lessard 40 billets pour le match de l'Océanic contre les Wildcats qui aura lieu le **15 mars prochain à 19 h.**

Les billets sont disponibles pour les Anacloises et Anaclois seulement. Pour vous procurer des billets, limite de deux (2) par personne, veuillez téléphoner à Carl Lavoie au 418 725-5389.

Bon match! GO NICS GO!!

BADMINTON

Terrains de badminton disponibles

Session : fin mars à la mi-mai

Quand : Mercredi de 20 h à 22 h

Coût : 20 \$ par personne

Info : Carl Lavoie au 418 725-5389

CAMP DE JOUR BASEBALL

LE PETIT CHAMP

ST-ANACLET

FILLE ET GARÇON 8 À 12 ANS

INITIATION ET FORMATION BASEBALL

20 PLACES PAR SEMAINE

125\$ PAR SEMAINE

9H00 À 16H00

LA PÉRIODE DU DÎNER EST ASSURÉE PAR L'ÉQUIPE DU CAMP DE JOUR BASEBALL

5 SEMAINES OFFERTES : DU 26 JUIN AU 28 JUILLET 2023

LEPETITCHAMP2022@GMAIL.COM

PAGE FACEBOOK: LE PETIT CHAMP DE ST-ANACLET

PROGRAMMATION SPÉCIALE 2023

Club Lego

Activité libre - sans inscription

Été 2023 - juillet et août
Jeudi entre 13 h et 15 h

6 - 13 ans

Diners

Jeux de Société

11 h 20 à 12 h 55

8 - 13 ans

6 - 13 - 20 et 27 avril 2023

Apporte un lunch froid !



Diners

Branchés

11 h 20 à 12 h 55

7 - 13 ans

21 et 28 mars et le
4 et 11 avril 2023

Apporte un lunch froid !



Café littéraire

Adultes

21 février 13 h 15
30 mars 13 h 15
27 avril 13 h 15
18 mai 13 h 15
29 juin 13 h 15



Conférenciers

Suivez nous sur notre page Facebook.
Plusieurs conférenciers à venir.

Les Gins du Québec
Auteurs (mai)
Spécialiste animalier (mai)
La santé mentale
Conteurs (avril)

BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Inscription par courriel avant le 20 mars 2023

anne.boucher@hotmail.ca

Avec la participation financière de :

Québec

En partenariat
avec les Alliances pour la solidarité
et le ministère du Travail, de
l'Emploi et de la Solidarité sociale »

ORGANISMES

Nouvelles de votre comité d'embellissement

À l'aube du printemps, le comité d'embellissement recommence ses activités.

Suite au peu d'engouement pour les arbres en mai 2022, le comité a décidé de tenir cette activité aux 2 ans. Donc pas de dons d'arbres cette année.

Nous aimerions également faire appel à toute la population pour joindre le comité en tant que membre. Effectivement, il faut se rendre à l'évidence, nous sommes trop peu nombreux pour la tâche et certains membres songent à la retraite aussi. Alors, si vous êtes intéressés par la planification de projet d'embellissement, vous avez des idées à partager, vous avez l'environnement à cœur, joignez-vous à nous.

Pour mentionner votre intérêt :

Martine Pinel : martine.pinel@hotmail.ca

Stéphanie Arsenault : stephaniearsenault@stanaclet.qc.ca

Martine Pinel pour le comité d'embellissement



DÉGUSTATION FROMAGES AVEC SPECTACLE

Le Club **LIONS de Saint-Anaclet** invite la population à sa traditionnelle dégustation de fromages le samedi 18 mars à 18 h 30 au Centre Communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet. Suivra le populaire « Lip sync » des membres Lions et l'animation musicale par Claude Gagnon. Les billets sont au coût de 25 \$ et vente de vin sur place.

Pour information : 418 722-7685 ou 418 723-4000.
Bienvenue à tous.

Gaétan Pelletier, comité publicité.



CARNAVAL NEIGETTE

ET

CARNAVAL DE ST-ANACLET

Bravo aux organisateurs et bénévoles!

De belles réussites!

Le plaisir était palpable.



ORGANISMES



Club des 50 ans de St-Anaclet!

Le Club des 50 ans de St-Anaclet a organisé le samedi 18 février un tournoi de pétanque. Cet événement a permis de réunir 78 participants provenant des différents clubs de la MRC Rimouski-Neigette ainsi que de la Mitis. Trois équipes ont remporté le tournoi :

1^{re} place (voir photo);

2^e place : madame Marie-Ange Belzile, monsieur Langis Landry et madame Noëlla Brisson

3^e place : madame Yvette Marmen, monsieur André Lavoie et madame Nicole Daigle

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les généreux bénévoles ayant répondu à l'appel. Sans leur participation, nous ne pourrions réaliser de tel exploit.

De plus, nous vous annonçons que monsieur Clément Proulx président de notre club a été nommé adjoint à la présidente de secteur madame Lucie Dubé. Il entamera sous peu une tournée de tous les clubs du territoire dans le cadre des assemblées générales. Merci pour votre dévouement monsieur Proulx!

Veuillez aussi noter à votre agenda que le 20 avril prochain aura lieu notre assemblée générale annuelle. De plus amples informations vous seront transmises dans la prochaine parution. D'ici là, vous êtes toujours les bienvenus à venir nous rendre visite afin de « piquer » une petite jasette!

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous joindre soit par courriel club50ans.stanaclet@gmail.com ou par téléphone.



L'équipe remportant la 1^{re} place de gauche à droite : madame Colette Beaulieu, monsieur Pierre-Paul St-Laurent, madame Huguette Castonguay et monsieur Clément Proulx, président

Diane Gagnon, secrétaire

418 750-0237



SERVICE DE POPOTE ROULANTE

Le Centre d'action bénévole offre un service de popote roulante.

Une popote roulante est un service qui consiste à offrir des repas livrés à domicile par des bénévoles. Ce service est offert aux personnes âgées en perte d'autonomie permanente ou temporaire, aux personnes en convalescence, aux personnes proches-aidantes.

Ce service permet de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées.

Pour vous inscrire ou obtenir plus d'information, contactez-nous.

581 246-6352

EMPLOIS DISPONIBLES

Emplois d'été pour étudiants – Camp de jour

Animatrice/animateur camp de jour

Tu es disponible cet été? Tu as la capacité de travailler en équipe? Tu es doté(e) de dynamisme, de créativité et de débrouillardise. Le camp de jour de St-Anaclet t'attend en tant qu'animatrice/animateur au camp de jour.

En relevant du coordonnateur, tu participeras à l'élaboration de la programmation des activités, soit planifier, organiser, animer et évaluer les activités sous ta responsabilité.

Tu dois être disponible pour travailler à compter du **19 juin, et ce, jusqu'au 11 août**. Tu dois avoir complété ton secondaire et/ou avoir une expérience avec la clientèle des jeunes de 5 à 12 ans.

Avoir une formation en animation et en secourisme serait un atout.

Le salaire relié à cette fonction s'établit à **16,80 \$/heure** à raison de **35 heures par semaine**.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre expliquant leurs motivations d'ici le lundi 3 avril 2023 par courriel à clavoie65@hotmail.com ou à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
318, rue Principale Ouest
Saint-Anaclet (Québec) G0K 1H0

VOTRE COLLABORATION EST NÉCESSAIRE

Concernant le camp de jour, plus il y aura d'animatrices et d'animateurs embauchés au camp de jour, plus de jeunes pourront être inscrits.

Cependant, tant que le recrutement ne sera pas complété, il ne sera pas possible de procéder aux inscriptions, car le nombre d'animateurs détermine le nombre d'enfants autorisé.

En ce sens, discutez-en avec les gens de votre entourage afin de nous aider dans le processus.

Emplois d'été pour étudiants – Soccer

Entraîneuse/entraîneur de soccer

Tu as 14 ans ou plus? Tu es disponible cet été? Tu connais bien le soccer? Tu as le sens des responsabilités et de l'initiative? Tu es mature, dynamique et tu as la capacité d'animer? Le club des Dragons de Saint-Anaclet t'attend en tant qu'entraîneuse/entraîneur de soccer.

En relevant de la coordonnatrice de soccer, tu entraineras et assisteras les jeunes lors des pratiques, des matchs et des tournois. Tu devras aussi échanger des informations avec les parents et les joueurs.

Tu es disponible pour travailler à compter de la **mi-mai jusqu'à la mi-août**. Le salaire relié à cette fonction s'établit à **15 \$/heure**.

Une formation pourrait être demandée, mais celle-ci sera défrayée par la municipalité.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre expliquant leurs motivations d'ici le lundi 3 avril 2023 par courriel à clavoie65@hotmail.com ou à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
318, rue Principale Ouest
Saint-Anaclet (Québec) G0K 1H0